



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 6019

### Texte de la question

M. Aloyse Warhouver appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les doléances de nombreux parents quant à la date de départ des vacances d'hiver, en l'occurrence le 21 décembre pour les trois zones. De ce fait, il ne demeure qu'une semaine complète de vacances avec ses corollaires qui sont une circulation routière concentrée et surchargée et une semaine unique de location au grand dam des stations. Aussi, il demande de bien vouloir réviser le calendrier scolaire en y incluant la semaine complète du 19 au 26 décembre.

### Texte de la réponse

L'élaboration du calendrier scolaire 1994-1995 a été dominée par le souci d'offrir aux élèves une année scolaire équilibrée, principalement en mettant fin à l'anomalie, unanimement décriée, d'un dernier trimestre à la fois très court et très perturbé par l'ensemble des procédures d'examen, d'orientation et d'affectation des élèves. C'est ainsi que les vacances d'hiver et de printemps ont été légèrement avancées et maintiennent les équilibres antérieurement atteints. La période des congés de Toussaint a retrouvé une durée satisfaisante. Il a, par ailleurs, été tenu compte des préoccupations des milieux du tourisme et de la sécurité routière. C'est ainsi que le mois de juillet sera entièrement libre pour les élèves - à l'exception de ceux qui seront concernés par les oraux du baccalauréat - ce qui permettra un meilleur étalement des vacances d'été. Il faut souligner également l'intérêt pour les enfants et les familles d'avoir deux mois pleins en juillet et août ; et pour la première fois un léger décalage d'un jour ou deux entre zones aux congés de Toussaint et de Noël pour faciliter les départs en vacances. Les vacances de Noël posent un problème particulier. Les 25 décembre et 1er janvier doivent évidemment être impérativement inclus dans les vacances de Noël et la plupart des familles organisent des regroupements autour de ces deux dates. Cela interdit tout zonage allant au-delà de la légère « vibration » introduite pour faire face aux impératifs de la sécurité routière. Il serait, par ailleurs, déraisonnable d'allonger ces vacances. Il convient, en effet, de rappeler que les élèves français sont ceux qui disposent déjà, en Europe, des plus longues vacances scolaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Warhouver Aloyse](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6019

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3140

**Réponse publiée le** : 25 avril 1994, page 2048